

Compte-rendu de la CAPA des CPE du 08 Décembre 2016

Lecture des déclarations préalables des 3 organisations syndicales (SGEN CFDT, SE UNSA, SNES FSU)

Réponses de l'administration

PPCR : changement important qui déconnecte l'avancement et la notation. On va vers une évaluation au 6ème et 8ème échelon plus qualitatif. Il y aura désormais 2 évaluateurs, cela change d'un seul actuellement, ce sera plus riche, plus concret, moins arbitraire. Le rythme n'est pas aligné sur le grand choix mais sur une moyenne plutôt. Il faudra accompagner ce changement par des formations des personnels d'encadrement.

L'impact de la réforme des collèges sur les équipes de vie scolaire : il y a eu une implantation des postes d'AED dans les collèges ruraux, mais ça ne résout pas le problème des locaux trop exigus pour des salles de permanences combles.

Sur les problèmes de délais impartis pour mettre en place les textes liés à la réforme des instances (CVL et CVC), M. Vaysse (DRH) reconnaît qu'on est dans une injonction impossible. M. Echart (IPR) reconnaît qu'il faut être plus dans l'esprit du texte que dans la lettre. Nous obtenons que la mise en place du CVC se fasse dans l'année scolaire et pas avant la fin de l'année civile, comme prévu par le texte.

Sur le courrier de la DIFOR concernant le PSC1 et l'obligation d'inscription des Infirmiers et CPE, l'administration et nos IPR ne sont pas au courant. M. Vaysse s'engage à voir ce problème de courrier avec les intéressés, qui lui semble être une maladresse, et a bien noté notre demande d'indemnisation à l'égal de nos collègues enseignants si nous intervenons comme formateur PSC1 ou Gestes qui sauvent.

Nous avons aussi évoqué la situation difficile du Collège Diderot. Le DASEN a rencontré les personnels du collège, mais le problème dépasse largement l'éducation nationale : il faut une bonne coordination avec les services de Police et d'autres services publics.

Le PV de la dernière CAPA du 14 juin est approuvé à l'unanimité.

Avancement d'échelon

C'est l'objet de la CAPA de ce jour. Cette dernière cohorte est constituée de 49 collègues promouvables au grand choix et 38 au choix. 15 collègues sont au final promus au grand

choix et 27 au choix.

Titularisation des stagiaires

Un point est fait sur la titularisation des stagiaires de l'an passé : tous sont admis sauf une collègue en prolongement et une autre en renouvellement. Dans les nouvelles modalités d'évaluation des stagiaires, l'Inspection par un IPR Vie Scolaire est obligatoire dans l'année de stage.